

COMMISSION EXCEPTIONNELLE MÉDÉRIC MALAKOFF

Mardi 23 avril 2019

Une commission s'est tenue lundi 15 avril à la Direction Générale de Pôle Emploi avec la direction, les représentants de Médéric Malakoff et les organisations syndicales de Pôle Emploi, le sujet était l'impact financier des modifications réglementaires sur le régime.

En clair, il s'agissait de savoir, comment on finance l'impact budgétaire sur le régime de santé des hausses réglementaires de remboursement (hausse du forfait hospitalier, hausse du forfait médecin traitant, revalorisation des bases de remboursement) qui ont eu lieu depuis 2017.

Deux options possibles :

- La hausse des cotisations mutuelles pour les salariés de Pôle Emploi
- L'utilisation d'une partie des réserves du régime de mutuelle.

L'établissement a proposé dès l'ouverture de séance de prendre sur les réserves principalement parce qu'à partir de 2021, les réserves générales complémentaires ayant plus de 10 ans seront fiscalisées.

Suite à cette présentation, des débats ont eu lieu puis la Direction a proposé un recueil d'avis.

Le SNU n'a pas donné son avis car pour eux, il y a un problème de formalisme, la commission en question n'est pas compétente, ils ont demandé la convocation d'une autre réunion, une CPNN !

La CGT a refusé de donner son avis.

FO a quant à lui donné un avis favorable sous réserve de la tenue d'une autre réunion, une CPNN !

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi, CFTC, CFDT et SNAP ont rendu un avis favorable pour prendre sur les réserves.

Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, il n'y avait pas de sujet, ni de tergiversation. Comme nous l'avons déjà dit, nous avons émis un avis favorable pour prendre sur les réserves.

Il était impensable pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi de faire porter cet impact financier sur les agents de Pôle Emploi et leur cotisation et pas besoin d'une réunion supplémentaire pour affirmer cela.